

Un prêtre écroué dans le diocèse de Strasbourg

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 30 septembre 2016



Un curé de 58 ans d'une paroisse près de Colmar a été mis en examen et écroué, soupçonné de viol et agression sexuelle sur une adolescente. L'abbé **Hubert Spitz**, soupçonné de viol par pénétration digitale, agression sexuelle sur mineure et abus de confiance, a été placé en garde à vue mardi. Selon l'archevêque de Strasbourg, Mgr **Jean-Pierre Grallet**, il a été mis en examen et incarcéré à Colmar.

En outre, ce curé nommé en 2005 dans la paroisse de Wintzenheim, près de Colmar, détournait des chèques destinés à la paroisse. Il est soupçonné de s'être servi en partie de ces sommes qu'il aurait reversées à la jeune fille en vue d'obtenir des faveurs sexuelles.

L'affaire a démarré par une enquête de Tracfin, la cellule anti-blanchiment du ministère des Finances. Constatant que d'importantes sommes d'argent transitaient par le compte bancaire de l'homme d'Eglise, Tracfin avait émis un signalement qui avait abouti à l'interpellation de la jeune femme. Âgée aujourd'hui de 26 ans, celle-ci a été mise hors de cause dans l'enquête.

Mgr Grallet a tenue une conférence de presse :

«Toutes les communautés chrétiennes sont sous le choc». «La pédophilie ne peut pas avoir sa place. Toucher à la personne faible quand on est adulte ou quand on a une autorité, c'est une faute très grave».

L'archevêque a assuré n'avoir disposé d'«aucun élément», notamment parce que la victime de viol et celles des malversations financières «ne se sont jamais fait connaître». Le curé était «aimé des gens, abordable, musicien et avait quelque chose qui le rendait attachant, séduisant».

L'abbé venait de quitter la communauté de paroisses de Wintzenheim et s'apprêtait, le 2 octobre prochain, à rejoindre la communauté de Thann. La messe d'installation prévue dimanche 2 octobre à 15h00 à Thann est annulée. Les célébrations auront lieu suivant l'organisation ordinaire : samedi à 18h00 et dimanche à 10h00.

[Source](#)